



HAL
open science

Écriture du groupe et institution. Retour sur l'Académie politique de Torcy

Juliette Deloye

► **To cite this version:**

Juliette Deloye. Écriture du groupe et institution. Retour sur l'Académie politique de Torcy. Les Dossiers du Grihl, 2022, 15 (1), 10.4000/dossiersgrihl.8959 . hal-03835173

HAL Id: hal-03835173

<https://hal.science/hal-03835173>

Submitted on 31 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Écriture du groupe et institution. Retour sur l'Académie politique de Torcy

Juliette Deloye



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/dossiersgrihl/8959>

DOI : [10.4000/dossiersgrihl.8959](https://doi.org/10.4000/dossiersgrihl.8959)

ISSN : 1958-9247

Éditeur

Grihl / CRH - EHESS

Référence électronique

Juliette Deloye, « Écriture du groupe et institution. Retour sur l'Académie politique de Torcy », *Les Dossiers du Grihl* [En ligne], 15-1 | 2022, mis en ligne le 20 septembre 2021, consulté le 09 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/dossiersgrihl/8959> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/dossiersgrihl.8959>

Ce document a été généré automatiquement le 9 septembre 2022.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Écriture du groupe et institution. Retour sur l'Académie politique de Torcy

Juliette Deloye

- 1 La pratique qui consiste, pour un acteur, à écrire l'histoire d'une institution dont il est ou désire être membre afin d'imposer sa construction de l'institution, est un phénomène courant à l'époque moderne¹. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les académies, pour lesquelles le discours du groupe sur lui-même est d'autant plus « crucial » qu'il est un lieu de production des normes propres au groupe, nécessaires à son autonomisation². La prégnance de ces discours explique qu'en retour, l'historiographie les ait longtemps envisagés au seul prisme de cet enjeu de l'autonomie des académies. Les travaux de Christian Jouhaud ont montré au contraire que ces discours pouvaient relever de pratiques d'hommes de lettres sans statut et en situation de dépendance vis-à-vis du pouvoir³. Dans le cas de l'académie politique de Torcy, sur laquelle cet article propose de revenir, on ne conserve pas de discours historique que l'académie aurait tenu sur elle-même à la manière de l'histoire de l'Académie française par Pellisson ou des histoires et mémoires de l'Académie royale des sciences par Fontenelle, et ses statuts n'ont pas été imprimés⁴. On ne conserve presque pas non plus de documents dits « de la pratique ». En fait, cette académie a surtout laissé des projets. Au contraire des récits officiels surplombants et diffusant parfois une image lisse des académies, les projets apparaissent d'emblée comme des pratiques concurrentes d'acteurs en situation de dépendance vis-à-vis d'un patron, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères Colbert de Torcy, neveu de Jean-Baptiste Colbert⁵.
- 2 Cela n'a pas empêché cette académie de devenir un objet très institutionnalisé. Dans l'histoire du corps diplomatique français, l'« académie politique », parfois appelée « académie de Torcy » ou encore, « académie politique de Louis XIV », tient une place importante. Adossé au récent dépôt des archives des Affaires étrangères, accueillant six à douze jeunes gens de 1712 à 1719, cet établissement avait le double objectif de former ces derniers à ce qu'on n'appelait pas encore la diplomatie et de créer une carrière

régulière⁶. L'échec de cette entreprise – en raison de l'indiscipline des élèves et des privilèges heurtés de la noblesse en particulier – est souvent souligné. Malgré l'échec de cette académie, l'historiographie lui assigne un rôle originel dans la construction du corps diplomatique⁷. Elle constitue une étape obligée des ouvrages d'histoire de la diplomatie et des relations internationales comme de l'histoire de l'administration louis-quatorzienne⁸. Cependant, la consultation des archives fait apparaître un contraste entre la prégnance historiographique d'une académie vouée à l'échec et l'indigence des sources qui la documentent : un rare témoignage d'élève dans les mémoires du diplomate Louis Augustin Blondel (1696-1791), une liste, incomplète, d'élèves, ou encore une lettre du directeur de l'académie à Torcy⁹. Le caractère institué de l'académie, en dépit d'une existence aussi brève qu'accidentée, n'est guère sujet à caution. C'est la définition bourdieusienne d'une institution réussie : on croit à l'évidence de son existence¹⁰.

- 3 Sans histoire officielle, sans statuts imprimés ni lettres patentes, l'académie politique a fait l'objet de mécanismes alternatifs d'institution¹¹. On peut tenter de les saisir en déplaçant le regard du groupe institué vers l'écriture du groupe. En 1982 dans *Les cadres*, Luc Boltanski pointait deux voies contradictoires de l'histoire sociale des groupes : « faire comme si le groupe avait existé de tous temps », ou bien « à l'opposé, faire comme si l'existence du groupe datait du jour où est institué le nom qui le désigne en propre ». Il proposait une troisième voie consistant à renoncer à donner une définition préalable du groupe pour mettre au jour « le travail social qui donne sa forme au groupe »¹². Un tel travail social peut prendre la forme d'un travail d'écriture, y compris littéraire. Dans le cas des projets d'académie politique, ou, pour mieux dire, de formation des diplomates, l'écriture du groupe, plutôt que la seule manifestation d'un sentiment d'appartenance, est une ressource mobilisée dans « la réalité des rapports sociaux dans lesquels se trouvent pris les “gens de lettres” » qui écrivent ces projets¹³.
- 4 Dans *La première école d'administration : l'Académie politique de Louis XIV* paru en 1996, le haut fonctionnaire et historien Guy Thuillier a analysé tous les projets de formation des diplomates qu'il a pu réunir pour la France du tournant du XVIII^e siècle, décalant la chronologie en amont de Torcy. Il a montré que ces projets visaient autant à former les agents diplomatiques qu'à les sélectionner¹⁴. Depuis ses travaux, on considère l'académie politique comme « la première école d'administration » et même l'ancêtre de feu l'ENA¹⁵. Cette façon de voir dans l'académie l'ancêtre d'une école doit elle-même beaucoup à la lecture que Guy Thuillier a faite des écrits de Maurice d'Hauterive (1754-1830), premier commis puis garde des archives du ministère des Affaires étrangères. Un siècle après la tentative de Torcy, sous le Consulat et dans le contexte de la création des grandes écoles, Hauterive a en effet repris le geste de l'administration louis-quatorzienne et tenté de rétablir une formation des agents diplomatiques¹⁶. Les écrits qu'il a laissés, sous forme de projets de rétablissement d'un établissement de formation, constituent une écriture de l'histoire qui a rendu évidente l'académie politique comme institution éducative¹⁷. Il plaque en effet le terme d'« école » sur cet établissement originel, ce qui renforce son caractère matriciel dans la naissance d'un corps de fonctionnaires.
- 5 Or Hauterive, qui cite ses sources, ne semble pas avoir mobilisé dans son travail d'historien les projets étudiés par Guy Thuillier. Écrits avant la naissance du dépôt des Affaires étrangères dont il avait la garde, ces projets sont conservés, depuis le début du

xviii^e siècle, dans le volume 519 du fonds Clairambault, aujourd'hui à la BnF¹⁸. C'est néanmoins avec l'œil d'Hauterive que G. Thuillier a étudié ces projets, c'est-à-dire en y voyant une « école ». Selon une perspective à la fois généalogique et téléologique, son objectif était de « retracer la genèse de cette innovation » que constitue à ses yeux l'académie politique. À un moment où la sociologie avait montré combien l'école était l'institution qui, par excellence masquait, « sous les dehors de la “modernité” et de la rationalité, l'efficience de mécanismes sociaux ordinairement associés aux sociétés les plus archaïques », considérer l'académie politique comme une école n'a pas peu contribué, à l'aube du xxi^e siècle – comme au tournant du xix^e siècle –, à son institution¹⁹. Qu'en a-t-il été de cette institution au xviii^e siècle ? Dans le livre de G. Thuillier, qui compare les contenus des projets entre eux, l'action qu'a constituée l'écriture des projets de formation des diplomates au tournant du xviii^e siècle n'est pas vue²⁰. Je propose donc d'étudier ces projets dans leur contexte, en particulier dans les relations personnelles au sein desquelles ils sont pris. Cela permet de ne pas considérer le groupe *a priori*, de déplacer le regard du groupe institué vers l'écriture du groupe, d'en révéler les usages par les acteurs, et d'élaborer ainsi une réflexion sur ce qui institue ou non l'académie politique. Plutôt que de postuler cette institution de l'académie politique ou son rôle moteur dans la construction du corps diplomatique, cet article donne à voir combien l'écriture du groupe relevait de la construction d'une position pour les hommes de lettres qui ont écrit ces projets.

Les papiers de l'abbé Legrand

- Plusieurs projets de formation des diplomates produits dans l'entourage de Torcy vers 1711 sont conservés parmi les papiers de l'abbé Joachim Legrand (1653-1733), dans le fonds Clairambault de la Bibliothèque nationale, même lorsqu'ils ne sont pas dus à l'abbé²¹. Homme de lettres connu pour avoir écrit une histoire de Louis XI²², l'abbé Legrand était aussi un agent diplomatique de second rang, évoluant d'abord dans la clientèle de la famille d'Estrées²³. Il rompit avec celle-ci vers 1704 à la suite des dettes qu'il avait contractées pour elle et qui ne lui avaient jamais été remboursées²⁴. Cherchant un nouveau patron, il entra dans la clientèle de Torcy qui le recruta pour écrire divers pamphlets et mémoires mais aussi un projet de formation des diplomates²⁵. Ses papiers ont été conservés après sa mort par Pierre Clairambault (1651-1740), généalogiste du roi (1698) et premier commis du dépôt de la Marine au moment de sa fondation (1699). Comme Legrand, il faisait partie de l'entourage des Colbert et des Seignelay dans les années 1670-1680²⁶. À la mort de ces derniers, tous deux cherchèrent une nouvelle alliance. Legrand devait circuler dans le même espace que le généalogiste : l'hôtel particulier de Torcy, à proximité de la place des Victoires à Paris, communiquait par le jardin avec le dépôt de la Marine dont Clairambault était le garde. Legrand lui a donné son testament et est même décédé chez lui en 1733 : c'est ce qui explique que Clairambault ait conservé les manuscrits qui l'intéressaient, en particulier ceux qui concernaient les ambassades et son travail chez le marquis de Torcy. Il faut y ajouter leur correspondance et les lettres adressées par Legrand au Père Léonard de Sainte-Catherine (vers 1636-1710) dans les années 1690²⁷. Celui-ci était bibliothécaire du couvent des Augustins déchaussés, situé juste en face de l'hôtel de Torcy. Le Père Léonard, Clairambault, Legrand et Torcy évoluaient dans un espace restreint²⁸.

Former les diplomates par l'histoire

- 7 Le volume 519 au sein des papiers Legrand s'intitule *Extraits & Projets pour l'Etude de l'Histoire & sur le Bureau et Papiers des Affaires Etrangères*²⁹. Il contient 26 documents, des notes, des lettres, des extraits, des mémoires, des remarques et des projets, écrits par Legrand mais pas seulement – peu sont signés. Le volume n'est pas daté mais la main qui a tracé la table des matières est celle de Clairambault³⁰. Il est tentant de dater, avec Guy Thuillier, « vers 1711 » la plupart des écrits qu'il contient. À la date du 15 février 1711, Torcy relate dans son journal une séance du Conseil du roi au cours de laquelle il aurait sollicité la création d'un établissement de formation des diplomates. Selon Frédéric Masson qui l'a édité, le journal de Torcy a été tenu régulièrement³¹. La relation de cette séance du Conseil du roi et le désir de Torcy d'établir une formation pour les diplomates ont pu circuler rapidement, via le journal, dans l'entourage du ministre. Le travail de Legrand pour Torcy date d'une période qui s'étend entre 1704 (passé son retour d'Espagne où il accompagnait le cardinal d'Estrées) et 1712 (les premiers statuts de l'académie politique). Ainsi « vers 1711 » assure le lien entre la séance du Conseil du roi et le service de Legrand pour le ministre. Les écrits variés rassemblés dans le volume 519 ont en effet été produits dans le cadre du travail de Legrand au secrétariat d'État, comme le suggère la mention d'un registre concernant les limites des Flandres, d'Artois et de Picardie.
- 8 Dans le titre du volume, il n'est pas question de formation des diplomates ni d'académie politique. La syntaxe en rend la compréhension difficile : ce volume réunirait des extraits et des projets pour l'étude de l'histoire d'un côté, et des extraits et projets « sur le bureau et [les] papiers des Affaires étrangères » de l'autre, et il y aurait un lien entre ces deux objets. On trouve là un lieu de constitution d'une solide tradition historiographique : le lien nécessaire entre histoire et diplomatie, qui s'appuie sur les papiers – plus tard, le dépôt – des Affaires étrangères³². Les écrits présents dans le volume, comme cette « lettre sur les mémoires à dresser sur les dépêches du ministère », témoignent d'un travail historien aux Affaires étrangères dès avant l'établissement du dépôt au Louvre en 1710³³. Six textes portent sur la manière d'étudier l'histoire. *De la manière d'étudier l'histoire* (s. d.) se présente par exemple comme un long traité d'une trentaine de folios présentant une synthèse commentée de la production historiographique ancienne et moderne depuis Hérodote jusqu'aux contemporains de Legrand. Un *Projet d'Estude* daté de 1711 insiste sur la nécessité pour les élèves de bien connaître l'histoire moderne et commente une liste de titres d'ouvrages sur plusieurs pages. L'archivage de cet ensemble en un volume donne à lire un lien entre la formation des diplomates, la constitution d'un corps d'agents et la manière d'étudier l'histoire.
- 9 Le *Projet pour former un corps d'histoire sur les memoires et les depesches contenus dans les volumes d'affaires etrangeres* commençant en l'année 1660 est anonyme. Il défend une conception de l'histoire fondée sur l'usage des archives que l'historien-archiviste puise dans les papiers des Affaires étrangères. Son travail doit par exemple servir « a justifier plusieurs faits cittez fausement dans le traitté de Wickfort dont l'autorité est presentement recue parce qu'il n'a pas trouvé de contradicteurs ». *L'Ambassadeur et ses fonctions* d'Abraham de Wicquefort (1606-1682), constitué de deux volumes d'environ 1400 pages en tout, est paru pour la première fois en 1681, après plusieurs éditions de *Mémoires touchant les ambassadeurs et les ministres publics* qui en constituent la genèse et

qui avaient connu dès leur première parution en 1676 un franc succès³⁴. La figure d'auteur de traité de l'ambassadeur de Wicquefort n'est pas si éloignée de celle Legrand. Wicquefort, qui a rédigé le plus « important “manuel” de la négociation et de la diplomatie moderne », occupait une place de second rang dans la hiérarchie diplomatique et fut « pourvoyeur d'informations politiques plutôt que négociateur »³⁵. Ce qui le distingue de Legrand, lui aussi informateur plutôt que négociateur, c'est qu'il n'a pas accès, à la différence de ce dernier, aux archives. En s'inscrivant dans un débat avec Wicquefort, l'auteur du *Projet pour former un corps d'histoire* défend une production d'histoire interne au secrétariat d'État aux Affaires étrangères, contre une production externe, imprimée, ici celle de Wicquefort qui constitue une référence à cette époque. Il défend une certaine figure d'auteur, celle du commis-historien formant les diplomates par l'histoire, figure appelée à une longue postérité³⁶.

Legrand auteur de projets d'instruction

- 10 Le volume 519 des papiers Legrand renferme encore un mémoire intitulé *De l'utilité de l'arrangement[en]t des papiers du feu card[ina]l de Richelieu, et sur la maison de Lorraine contre M de Vaudemont*. Legrand y déploie un projet d'instruction pour quelques élèves diplomates à partir des papiers des Affaires étrangères. De l'arrangement des papiers de Richelieu, il se serait occupé à partir de 1712³⁷. Mais le titre du mémoire, attribué à Legrand par Clairambault, est un peu trompeur, car ce mémoire contient avant tout un projet de dépôt des papiers des Affaires étrangères : celui-ci ayant emménagé au Louvre en 1710, ce mémoire date sans doute d'une période située entre 1705 (retour de Legrand d'Espagne) et 1710. Les papiers de Richelieu que Legrand souhaite « arranger » sont le point de départ de sa démonstration, dont le propos s'élargit en une succession d'exemples qui mettent en évidence la nécessité de recouvrer les papiers des agents de l'État, « afin d'y avoir recours quand on en aura besoin », pour servir de preuve dans les relations que la France entretient avec les puissances étrangères.
- 11 Or le projet de dépôt de Legrand est adossé à un autre projet, un projet de formation aux « affaires étrangères » :
- On propose donc voyant le peu de personnes qui restent instruites des affaires étrangères d'assembler cinq ou six personnes au plus qui sous la direction d'un seul et sous les ordres de mr le marquis de torcy ranime et fasse revivre cette estude presqu'entierement eteinte. [...] Pour cet effet on distribueroit toute la tâche en cette manière. On donneroit à un seul tout ce qui regarde Rome, et a un autre tout ce qui regarde le reste de l'Italie, y compris la Savoye et le piemont, et ensuite le troisieme auroit toute l'Allemagne [...]. A mesure que chacun travailleroit sur une negociation le directeur indiqueroit ce qu'il y a d'imprimé afin que celui qui travaille pust le lire [...]. On s'assembleroit une ou deux fois la semaine au lieu ou seroient tous les ms [manuscrits] et les livres qu'on avoit rassemblés et la chacun liroit ses extraits et a mesure qu'on auroit achevé l'extrait d'une negociation le directeur retireroit et le registre et l'extrait et il ne seroit pas permis a aucun de garder aucune minute de ce qu'il feroit. Tout seroit enfermé dans le depos³⁸.
- 12 Le mot « académie » n'y figure pas, mais Legrand prévoit un programme de lectures et de conférences, ce qui fut repris ensuite dans le projet d'académie politique et dans les statuts de celle-ci. La formation est adossée au dépôt des archives, au point que les archivistes et les élèves ne font qu'un seul et même groupe d'agents. Leur étude achevée, ils sont appelés à travailler en tant que commis du ministère ou secrétaires dans une ambassade. Ces individus travaillant aux papiers de l'État à proximité du

ministre ou dans les cours étrangères auprès d'un ambassadeur, ont un profil similaire à celui de Legrand ou de Clairambault. On a affaire, de la part de ces deux hommes, à des actions d'écriture et d'archivage, qui consistent à publier un projet de constitution du dépôt des Affaires étrangères et de formation des diplomates dans lesquels ils auraient, par leur expérience, un rôle à jouer, comme professeurs par exemple. Legrand prend ce rôle lorsqu'il présente la distribution des tâches aux élèves.

- 13 Ce mémoire, *De l'utilité de l'arrangement des papiers du feu cardl de Richelieu*, s'ouvre en effet sur la mention de l'acquisition des papiers de Richelieu par Torcy et le travail d'archiviste que réalise Legrand sur ces papiers. Legrand donne ensuite des exemples de la nécessité qu'il y a à récupérer les papiers des ministres et agents de l'État :

Mrs de la maison de Lorraine s'opposent a ce que mr de Lorraine veut faire en honneur de mr de vaudemont. Il a este necessaire a cette occasion d'examiner la qualité des fiefs de bar et de lorraine, de rechercher ce qui s'est passé sous le feu roy, [...], on n'a pu bien eclaircir les entreprises du comte de vaudemont et du duc charles de lorraine que par les titres qui sont parmy les papiers de mr le cardl de Richelieu et comme mr de vaudemont n'est né qu'en 1641, **on a este obligé d'aller fouiller dans le cabinet du Sr de Clairambault** genealogiste des ordres du roy pour s'instruire des procedures qui ont este faites [...] du mariage du duc charles de lorraine et de la comtesse de cantecroy, et de celuy du même duc de lorraine et de la duchesse nicole.

- 14 Cet extrait, dont je souligne un passage, fait référence aux secondes noces du duc Charles IV de Lorraine (1604-1675) et à une querelle dynastique. Ce qui importe, c'est la mise en scène et en abyme, dans ce mémoire écrit entre 1705 et 1710 et conservé dans les papiers de Clairambault, de son auteur allant effectuer des recherches dans les papiers de Clairambault. C'est une publication, dans une action de création d'une institution concurrente – le dépôt des Affaires étrangères –, de l'importance du recours au généalogiste pour chercher une preuve dans les archives.
- 15 En outre, Clairambault est présenté comme un individu susceptible de détenir des papiers de et sur la maison de Lorraine. Or quelques pages avant ce mémoire, dans le volume 519 des papiers Legrand, se trouve ce que celui-ci appelle le *Projet de Lorraine*, identifié par G. Thuillier comme une copie d'un projet de formation des diplomates intitulé *Instructions sur les négociations étrangères et domestiques*, publié en 1696 en annexe du *Testament* de Charles V de Lorraine (successeur du duc dont il est question dans l'extrait ci-dessus)³⁹. On ignore qui est l'auteur du *Projet de Lorraine* : contrairement à ce qu'indique la signature, ce n'est sans doute pas Charles de Lorraine, beau-frère de l'Empereur Léopold⁴⁰. Son caractère apocryphe est souligné par les contemporains⁴¹. Le Père Léonard affirmait en 1696 en connaître l'auteur, Chèvremont, par l'intermédiaire de Janisson, informateur au service de l'abbé Legrand⁴². Un *Mémoire* conservé aux archives diplomatiques et un *Avertissement* figurant en tête d'une copie des *Instructions* conservée à la BnF retracent en effet l'histoire du narrateur-auteur de ces *Instructions* qui s'appelle Chèvremont⁴³. Il est présenté trouvant les manuscrits du *Testament* et des *Instructions* et les copiant en secret grâce à la proximité avec les grands que lui conférait sa position de secrétaire à la chancellerie de Vienne. Les conditions clandestines de la copie ne lui ayant permis de tout prendre en note, il aurait ajouté beaucoup de choses de mémoire et donc pris une part importante à leur rédaction. L'auteur de ce projet de formation des diplomates se présente comme un secrétaire, ce qui est un *topos de* l'écriture des projets pendant tout le siècle suivant.

- 16 On sait peu de choses de Chevremont (vers 1640/45-1702). Une lettre de l'abbé Legrand au Père Léonard indique que ce « très grand escroc qui trompera tous ceux qui n'en sçavent pas plus que luy » est à Paris au début des années 1690⁴⁴. Un autre témoin affirme que Chevremont « entend la politique » et est proche du cardinal d'Estrées – comme Legrand⁴⁵. Selon G. Thuillier, Chevremont était peut-être employé dans les bureaux des Affaires étrangères et, de même que le *Testament* servait les intérêts de la diplomatie française face à l'Empire, les *Instructions* à l'origine douteuse pourraient avoir été un pamphlet issu des bureaux du secrétariat d'État de Croissy à l'encontre des ambassadeurs viennois⁴⁶. Toutefois, on n'a guère la preuve de cet emploi, et si les *Instructions* sortaient des bureaux de Croissy, on voit mal pourquoi quelques années plus tard, Legrand en aurait offert copie à son successeur Torcy⁴⁷.
- 17 La mise en scène de Legrand allant puiser chez Clairambault des écrits qui peuvent servir de preuve sur le duché de Lorraine apparaît alors comme une trace de son action laissée par Legrand – action de recherche, action de laisser trace aussi. À sa mort, cette trace est conservée par Clairambault qui collecte le mémoire pour le mettre dans ses papiers. Les traces analysées par l'historien, selon Carlo Ginzburg, sont des faits marginaux révélateurs, « toujours disposés par l'observateur de manière à donner lieu à une séquence narrative, dont la formulation la plus simple pourrait être “quelqu'un est passé par là” »⁴⁸. Or la trace laissée par Legrand s'exprime presque littéralement sous la forme de la phrase « je suis passé par-là », lorsqu'il écrit « on a este obligé d'aller fouiller dans... ». Elle fait signe, sous la forme du processus d'apparition d'un nom d'auteur⁴⁹, vers les *Instructions* jointes au *Testament* du Duc de Lorraine et attribuées par le Père Léonard à Chevremont, en vertu d'un mémoire dans lequel un individu qui écrit qu'il s'appelle Chevremont, mais dont on ne sait presque rien, revendique la paternité du texte. Ce nom d'auteur pourrait bien être celui de Legrand – ou de Clairambault. « Il a paru dans le public plusieurs mémoires qu'on scait certainement être de lui, quoiqu'il n'y ait pas mis son nom », écrit Clairambault dans l'éloge funèbre de Legrand⁵⁰. Ni Armand Baschet, qui a transcrit à la fin du XIX^e siècle cet éloge funèbre, ni Guy Thuillier, n'en font l'hypothèse, mais le *Projet de Lorraine* présent dans les papiers Legrand du fonds Clairambault, identifiée par G. Thuillier – mais pas par Clairambault ni par Legrand – comme une copie des *Instructions* de Chevremont, pourrait bien être un écrit de Legrand.

Archiver la concurrence entre Saint-Prest et Legrand

- 18 Cette lecture conduit à une interprétation plus générale des papiers Legrand dans le fonds Clairambault comme une action de publication par l'archivage. Toujours dans le volume 519, le *Projet des exercices des membres de l'Académie politique dont les assemblées se tiendront au Louvre sous l'autorité et la protection de Monseigneur le marquis de Torcy, ministre et secrétaire d'Etat*, projet de formation en bonne et due forme contenant pour la première fois mention explicite de l'« académie politique », n'est ni daté ni signé. G. Thuillier estime qu'il a été écrit vers 1710 par Yves de Saint-Prest, conseiller au grand conseil, qui travaillait auprès de Torcy comme historiographe et fut le premier garde du dépôt des Affaires étrangères⁵¹. Il justifie cette attribution par « l'esprit » de ce projet qui s'oppose en plusieurs points à un autre projet archivé dans le volume, dont le brouillon est de la main de Legrand : les *Observations sur le projet et les reglemens faits pour travailler au cabinet du Louvre*⁵². Celles-ci réfutent, article par article, un projet qui en comporte vingt. En cela, elles ne répondent pas parfaitement au projet de Saint-Prest

qui n'en a que neuf. Peut-être existait-il une autre version de celui-ci, plus longue et aujourd'hui disparue. Mais l'étude du contenu des deux projets met en effet en évidence le caractère de réfutation de celui de Saint-Prest par Legrand. Cette opposition est lisible à propos des lectures que les deux hommes conseillent aux élèves. Alors que dans le *Projet des exercices*, Saint-Prest conseille de lire « avec attention le livre de l'Ambassadeur de Vicfort et les livres de Lipse au sujet de la Politique, [...] et même du Prince de Machiavel en distinguant ce qu'il peut y avoir de bon et de mauvais dans ses maximes »⁵³ – n'hésitant donc pas à inclure des auteurs « libertins » en politique, fût-ce pour faire le tri dans leurs « maximes » –, Legrand clôture ses *Observations* en précisant qu'il ne faut pas que « le directeur [...] exige qu'on fasse des extraits de livres tels que le Prince de Machiavel et la politique de Lipse »⁵⁴ ; et on a vu plus haut ce que l'auteur du *Projet pour former un corps d'histoire*, sans doute Legrand, pensait de Wicquefort. La concurrence, sociale, entre Saint-Prest et Legrand, est aussi idéologique. Il est frappant que le premier conseille des lectures portant sur des auteurs dont la « politique » paraît difficilement enseignable dans la proximité du pouvoir⁵⁵.

- 19 Les *Observations* réfutent le « directeur » de l'académie : or Saint-Prest fut en effet le directeur et au moment où écrit Legrand, il est peut-être déjà pressenti à ce poste. Cela confirme l'attribution du *Projet des exercices* à Saint-Prest, et révèle une forme de concurrence entre les auteurs de projets, si ce n'est pour le poste de directeur de l'académie, du moins pour participer à celle-ci comme enseignant – une composante importante de l'identité d'hommes de lettres au service du pouvoir. En conservant parmi ses propres projets celui de Saint-Prest, Legrand, avec Clairambault, publie par l'archivage leur concurrence. Ses *Observations* ne sont pas adressées à Saint-Prest mais à Torcy, c'est-à-dire au patron. Elles s'ouvrent ainsi :

Je ne suis, ni assez téméraire ni assez fou pour m'imaginer que je puisse donner des conseils à mon maître ou que je sois capable de le redresser. Je me regarde dans ce que je vais faire comme la servante de Malherbe à qui ce fameux poète lisoit ses vers pour savoir s'ils estoient si clairs que tout le monde fust à portée de les entendre⁵⁶.

- 20 La servante de Malherbe semble être un lieu commun du XVII^e siècle lettré, qui fut popularisé, si ce n'est inventé par Boileau⁵⁷. Par cette référence, Legrand/la servante recourt à la littérature pour inscrire son discours dans le registre de la domesticité et arborer son travail de secrétaire comme un travail de domestique. La servante est aussi une affirmation de la circulation de la littérature dans le monde social et permet à Legrand de révéler à son maître leur complicité d'hommes lettrés. La fidélité au maître Torcy/Malherbe s'exprime dans la monstration de la dépolitisation par Legrand de son propre geste. Selon la posture du domestique, il prétend se situer en dehors de l'action : la servante subit et spontanément réagit à l'action du maître. Torcy apparaît ainsi comme le chef d'orchestre de la situation concurrentielle entre les auteurs de projets – il faudra bien qu'il accorde sa préférence à l'un d'eux.
- 21 Le discours de Legrand dans ses *Observations* fait alterner le « je », le « on » et le « il ». Le « je » est au service de l'expression de la fidélité, le « on » est l'outil de l'effacement apparent de la concurrence :

On [Saint-Prest] a très bien marqué dans le préambule qu'on doit éprouver les jeunes gens qu'on veut élever, qu'ils soient de bonnes mœurs, qu'ils aient de la discrétion, du secret, et de la fidélité. On [Legrand] ne peut rien ajouter à ce qui a été dit là-dessus.

- 22 Legrand désigne sous un même « on » les auteurs de chacun des projets opposés, ce qui est un moyen de cacher la concurrence pour paraître désintéressé⁵⁸. Dans les commentaires des articles, il utilise le « il » impersonnel. Le conseiller efface sa présence (« Il faut que »), ou l'adoucit par la voix passive (« Il me paroist que ») pour garantir son objectivité et mieux faire valoir son point de vue. Mais à l'article 11 exceptionnellement, un « je » se fait entendre :

Ce ne seroit pas mal fait dans ces commencemens que le Directeur parcourust les volumes avant que de les donner à chaque élève afin de voir s'il n'y a point de choses d'une telle importance qu'il y auroit un danger eminent de les communiquer à un jeune homme dont on ne connoist ni le génie, ni la discrétion [...]. Je me contenterois dans les discours qu'on leur fera de leur inspirer tous les sentiments d'honneur qu'ils doivent avoir, et de leur parler comme s'il ne pouvoit entrer dans la pensée de personne qu'ils soient capables, de quelque manière que ce soit, de révéler des secrets de l'importance de ceux qui leur sont confiés⁵⁹.

- 23 Ce « je » n'est plus celui du narrateur externe, de l'auteur des *Observations* comme commentateur neutre. Apparaît un point de vue interne, qui s'exprime en tant que futur professeur. Malgré toute la mesure dont il fait preuve dans son rapport, Legrand révèle la concurrence latente avec Saint-Prest pour devenir enseignant à l'académie. Les projets de formation des diplomates constituent, pour les hommes de plume des grands, un moyen d'obtenir une position de professeur.
- 24 Ce conflit est une nouvelle façon de comprendre l'archivage des papiers de Legrand chez Clairambault. Celui-ci a mis la main sur des documents, tantôt dans le cadre de son service pour le secrétariat d'État à la Marine ou de sa charge de généalogiste, tantôt pour son propre usage et celui de ses patrons⁶⁰. Mais ici, l'archivage est peut-être aussi le fait de Saint-Prest, dont la position était centrale au secrétariat d'État aux Affaires étrangères et dans l'entourage de Torcy. Saint-Prest a pu se priver des possibilités d'un archivage de son projet d'académie politique au sein du dépôt des Affaires étrangères naissant pour ne pas archiver la position de son adversaire. Le successeur de Saint-Prest au poste de garde du dépôt, Nicolas Le Dran, a ensuite cherché à combler cette lacune dans les archives des Affaires étrangères. Il a inauguré les archives de l'académie politique au dépôt des Affaires étrangères en écrivant des témoignages sur l'académie politique dont Hauterive s'est servi près d'un siècle plus tard, occultant les projets concurrents à celui de Saint-Prest.

Les fragilités institutionnelles de l'académie politique de Torcy

- 25 Après le temps des projets, la réalisation. Les travaux consacrés à l'académie politique considèrent habituellement que celle-ci est instituée à partir de 1712, soit à la date des statuts⁶¹. Or l'étude de l'écriture de l'académie dans sa forme la plus officielle et sa présence dans l'imprimé du temps conduisent à douter de son caractère institué.

Les statuts de l'académie

- 26 Deux manuscrits des statuts de l'académie politique datés de mars 1712 sont conservés, pour l'un dans les papiers d'Eusèbe II Renaudot (1646-1720) – contemporain de Legrand et Clairambault – et pour l'autre au ministère des Affaires étrangères, sans que l'on

connaisse l'auteur de ces statuts. À l'inverse des projets, les statuts sont donc absents des papiers Legrand mais conservés au ministère, comme si ce dernier archivait le définitif contre le tâtonnant ou, plutôt, fabriquait du définitif, c'est-à-dire de l'institution, en archivant les statuts plutôt que les projets. En excluant les projets de son histoire, le ministère oblitère aussi l'écriture du groupe, la lutte pour l'écriture du groupe et donc la lutte pour être dans le groupe – si possible en bonne place.

- 27 Au début du XIX^e siècle, l'archivage des statuts par Renaudot a conduit Hauterive à attribuer leur paternité à cet académicien détenteur du privilège de la *Gazette* et dont le prestige pouvait rejaillir sur le ministère⁶². C'est aussi ce qu'a retenu l'historiographie, qui n'a pas mis en doute l'évidence apparente de cette attribution, dont on ne trouve pourtant pas d'autre preuve que l'assertion hauterivienne. Quant au manuscrit conservé au ministère, il porte la mention « Statuts dressés par le Marquis de Torcy ». Celui-ci est le ministre, soit l'État, dont on a besoin pour asseoir les statuts et l'académie, mais les statuts ont sûrement été écrits par un de ses conseillers. Je doute que ce soit Legrand qui, s'il en avait été l'auteur, aurait pris soin d'archiver les statuts parmi ses propres papiers. Il est probable qu'il s'agisse de Saint-Prest, le futur directeur de l'académie. On a vu que les *Observations* de Legrand répondaient au *Projet des exercices* de Saint-Prest. Or elles semblent répondre également, sur certains points, aux statuts de l'académie. On repère des circulations entre les *Observations* de Legrand d'une part et le *Projet* de Saint-Prest et les *Statuts* de l'académie d'autre part. Il est possible que les *Observations* de Legrand répondent à un texte intermédiaire, qui serait une version antérieure des *Statuts* rédigée par Saint-Prest. Le *Projet des exercices* hiérarchisé en articles numérotés est le document qui ressemble le plus à des statuts, ce qui renforce cette hypothèse. Ces conjectures révèlent néanmoins la difficulté d'identifier l'auteur des statuts. Cela est d'autant plus visible que, par contraste, les différents projets de formation ont été écrits comme des textes intervenant dans des débats d'auteurs et publiant, donc, leurs auteurs.
- 28 Pour accomplir leur fonction instituante, les statuts doivent être approuvés par le roi et imprimés⁶³. Or de cela nous n'avons guère de trace pour l'académie de Torcy qui n'est jamais désignée comme royale. Aucune lettre patente ne l'institue. En 1737, le garde des archives du dépôt Le Dran écrit que Torcy a fait agréer les statuts par le roi, et Hauterive a repris ces propos par la suite⁶⁴. Cela rend compte de l'importance à leurs yeux du statut royal de l'académie, mais on ne conserve pas de trace de cette approbation. Les statuts sous-entendent une implication royale lorsqu'ils précisent que « le secrétaire d'État choisira par ordre de sa majesté six jeunes hommes », mais ce propos ne saurait combler l'absence de privilège. En outre, les statuts n'ont jamais été imprimés, ce qui est d'autant plus surprenant que Renaudot, qui en possédait un exemplaire, avait la main sur la *Gazette*⁶⁵. On ne trouve donc pas, dans l'imprimé du temps, de trace institutionnelle de l'académie politique : ni privilège, ni liste de membres, ni statuts⁶⁶.

L'académie politique publiée par la littérature

- 29 En fait, la première et presque unique présence de l'académie politique dans l'imprimé de son temps est la publication d'une parodie des statuts dans un journal britannique, le *Spectator*, en 1712. Ce quotidien fondé par Richard Steele et Joseph Addison paraît à Londres en 1711 et 1712, puis à nouveau à partir de 1714. Il est traduit en France à

partir de 1716⁶⁷. Voici comment débute le 57^e discours de ce journal en date du 19 février 1712, un mois avant les statuts.

Depuis quelque tems nos Gazettes ne sont remplies que du nouveau projet qu'on vient de former à la Cour de France, pour l'établissement d'une Académie de Politique. Il y a même plusieurs de mes correspondans étrangers, spirituels & habiles, qui m'ont écrit là-dessus, & qui m'apprennent certaines particularitez à cet égard, qui serviront de matière à la SPÉCULATION suivante. On peut voir ce projet en général dans notre Gazette journalière du Vendredi 15 ou 16 février 1712 traduit de la Gazette d'Amsterdam, & qui est conçu en ces termes : « De Paris le 12 février 1712. On confirme que le Roi a résolu d'établir une nouvelle Académie de Politique, dont le Marquis de Torcy, ministre et secrétaire d'État, sera le protecteur. On doit nommer six académiciens, douez de talens nécessaires, pour commencer à former cette académie, où l'on n'admettra personne au dessous de l'âge de vingt-cinq ans. Il faut d'ailleurs que chacun des membres ait un revenu de deux mille livres tournois, dont il soit actuellement en possession, ou dont ils doivent hériter dans la suite. Le roi fera une pension de mille livres à chacun d'eux. Ils auront aussi d'habiles maîtres pour leur apprendre toutes les sciences requises en pareil cas, & pour les instruire dans tous les Traitez d'Alliance, de Paix et de Commerce, conclus depuis plusieurs siècles. Ils s'assembleront deux fois la semaine au Louvre. On tirera de cette Académie les Secrétaires d'ambassade, qui pourront s'élever peu-à-peu à de grands emplois⁶⁸. »

- 30 Le rédacteur de l'article introduit entre guillemets un texte qu'il présente comme la transcription d'un numéro de la *Gazette journalière* – le *Daily Courant*, quotidien britannique – qui est elle-même la traduction d'un numéro de la *Gazette d'Amsterdam*. Celle-ci, en date du vendredi 19 février 1712, donne « des nouvelles de Paris du 12 février » et un paragraphe sur l'Académie politique qui à quelques mots près est identique à celui du *Spectator* le même jour⁶⁹. La *Gazette d'Amsterdam* ne commente pas la nouvelle. Dans le *Spectator* au contraire, la citation est suivie d'une « SPECULATION », des conjectures, en fait la parodie d'un plan de formation où un professeur appelé « maître grimacier » apprendra aux élèves « le véritable usage de toutes les grimaces politiques », où un autre enseignera « l'art des caractères politiques hiéroglyphiques », un autre communiquera aux élèves « cet air empesé, qui est si beau dans un Ministre d'État », tandis que le « maître du langage » enseignera, selon « le stile propre à un ministre dans les cours étrangères », que « si l'un demande quelle heure il est, l'autre doit lui répondre indirectement, ou détourner la question ».
- 31 Dans cet article satirique et drôle, le rédacteur joue avec la présentation de ses sources. Il hésite sur la date de la *Gazette* qu'il recopie (15 ou 16 février) : ne l'a-t-il plus sous les yeux ? La cite-t-il de mémoire ? Les guillemets qui prétendent donner à lire une citation exacte sont contredits par cette incertitude. La chronologie des journaux renforce la confusion, la *Gazette d'Amsterdam* d'où le *Spectator* prétend tirer sa source via le *Daily Courant* étant datée du même jour que le numéro du *Spectator*. La mention d'une source fait signe vers une parodie de ceux qui citent leur source pour appuyer leur propos, de manière à bien signifier que la véracité du plan de formation n'est pas en jeu. Mieux, la mention des correspondants « spirituels & habiles » fait allusion à la fuite des statuts. L'enjeu pour Addison et Reece est en effet de tourner en dérision la diplomatie française et son administration, mais aussi de publier la fuite, qui est moins une fuite, d'ailleurs, qu'une publication. Qui en France, a intérêt à ce que les Anglais ridiculisent la qualité de la diplomatie française quelques semaines après le début du congrès d'Utrecht ? Un concurrent de Saint-Prest finalement écarté de l'académie ? Car quelque chose a fuité, c'est-à-dire que quelqu'un qui connaissait les projets élaborés dans l'entourage de

Torcy a voulu tourner en dérision l'entreprise de formation des diplomates au moment où elle était sur le point d'éclorre.

- 32 Les statuts manuscrits de l'académie sont datés de mars 1712, l'article du *Spectator* paraît un mois auparavant. L'entourage de Torcy a sans doute été pris de court par cette publication du *Spectator*. Reste que si l'académie avait eu une assise solide, Torcy aurait répondu par l'impression de ses statuts ; à moins qu'il ait préféré ne pas donner de grain à moudre à ses détracteurs. Dans les deux cas, les fondements institutionnels de l'académie apparaissent fragiles. Il est possible aussi que l'article du *Spectator* n'ait pas été immédiatement connu en France. Mais en 1718, il est imprimé dans un recueil traduit en français et le ministère ne lui répond pas davantage⁷⁰. Au début du XIX^e siècle, l'article du *Spectator* n'a pas vraiment été contredit et la présence de l'académie politique dans l'imprimé du temps est rare. Saint-Simon, qui consacre deux pages à la création du dépôt des Affaires étrangères, n'en parle pas. Je n'en ai trouvé qu'une seule référence, dans le *Journal de Paris* du voyageur Nemeitz paru à Leyde en 1717 et traduit en français dix ans plus tard⁷¹. Son témoignage, bien informé puisqu'il est assez détaillé pour laisser penser qu'il a eu accès aux statuts, est peut-être une réponse à Addison et Steele, mais son texte ne semble pas avoir eu le même succès que le *Spectator*. Louis Augustin Blondel, ancien élève de l'académie politique, écrit en 1776 dans ses mémoires restés manuscrits :

Je dois faire ici une digression pour expliquer la vue et l'utilité de cette académie, que le *Spectateur anglais* a tellement défigurée par des suppositions imaginaires et par les ridicules dont il l'a couverte que peu de personnes la connoissent et que les autres s'en tiennent aux préjugés qu'ils ont pris dans le *Spectateur anglais*⁷².

- 33 Plus d'un demi-siècle après l'article du *Spectator*, celui-ci constitue la principale voie de connaissance de l'académie dont la réputation est toujours à défendre. Quarante ans plus tard encore, au moment de rétablir une formation des diplomates, Hauterive cite le *Spectator* comme un contre-exemple à rappeler au ministre pour qu'une telle parodie ne se reproduise pas. Il écrit en juin 1814 à Talleyrand :

Le *Spectateur* consacra un de ses N^o, le 57^e, à ce sujet, et présenta au public l'academie de M. de Torcy sous un jour extrêmement ridicule. Ce n'est cependant pas aux plaisanteries d'Adisson que l'école des élèves du ministère dut dans ce tems son discrédit et la décadence dans laquelle on la vit bientôt tomber. [...] Si ces règles [Hauterive venait de présenter les règles de son école] et surtout la dernière sont observées, il est impossible que l'établissement dont Votre Altesse a été le premier fondateur, ne soit pas et ne devienne pas extrêmement utile au service du Roi. Si elles ne peuvent ou ne doivent pas l'être, il ne reste rien à faire qu'à relire le 57^e discours du spectateur, et ensuite licencier l'école⁷³.

- 34 Hauterive, lecteur du *Spectator* un siècle après son impression, dissocie l'échec de l'académie de la publication satirique, ce qui condamne l'académie plus que le journal. Il ironise en prétendant que, même à un siècle d'écart, les critiques du *Spectator* vaudraient encore pour sa propre école si les règles qu'il propose d'instaurer n'y étaient pas respectées.
- 35 C'est donc, en 1712, un article parodique dans un quotidien anglais qui a figé et diffusé le nom « académie politique », au risque de voiler ce qui l'avait précédé, selon un mécanisme d'institution qui, comme on le soulignait plus haut à travers les propos de L. Boltanski, conduit à voir l'origine d'un groupe à partir du moment où celui-ci porte un nom. La fortune de l'expression « académie politique » a découlé de ce travail d'écriture parodique, d'un passage par la littérature, qui moque « l'académie politique »

au moment de la créer et monopolise l'espace de l'imprimé au XVIII^e siècle. Au début du XIX^e siècle, Hauterive relisant le *Spectator* voit bien pourtant dans l'académie politique l'origine de l'école qu'il souhaite établir. On mesure ainsi le pouvoir du littéraire – l'imprimé, la parodie – dans la postérité historiographique de l'académie politique, alors qu'on peine, par ailleurs, à la documenter.

Qu'est-ce qu'une académie politique ?

- 36 Une fois déstabilisée l'évidence acquise de l'expression « académie politique » dans l'historiographie, on peut remarquer qu'elle relève presque de l'oxymore, tant les académies de l'époque moderne se sont fondées sur le refus de débattre de politique⁷⁴. Le *Spectator* emploie l'expression pour s'en moquer. Quant à l'association de cette académie avec une grande école, selon le terme canonisé dans le regard rétrospectif d'Hauterive, elle semble d'autant plus antithétique que les académies du XVII^e et du XVIII^e siècle se sont construites en opposition aux institutions d'enseignement⁷⁵ – l'académie politique est d'ailleurs ignorée de l'histoire de l'éducation. Or l'académie politique semble avoir valorisé une activité d'enseignement. C'est aussi en raison de ces contradictions qu'elle apparaît comme un projet fragile. Dans un contexte où les académies sont assises sur l'éviction de l'enseignement et du politique, fonder une académie politique n'allait donc pas de soi. Cette ambition apparaît comme une manière propre au secrétariat d'État aux Affaires étrangères de réfléchir à la question de l'autorité à parler politique en dehors du conseil du roi – et à partir de lectures politiques.
- 37 Selon la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* en 1694, une académie est d'abord une réunion de gens de lettres, dévolue aux exercices de l'esprit ou aux arts⁷⁶. Secondairement, le terme désigne un lieu réservé aux nobles et dévolu à l'apprentissage des exercices du corps et à quelques savoirs, mais l'académie politique de Torcy n'inclut pas d'exercices du corps⁷⁷. C'est bien à la noblesse qu'elle était destinée cependant. On le comprend mieux en lisant un extrait du *Mémoire pour l'établissement d'une académie politique* offert au cardinal Dubois, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, en 1722. Le projet trouve sa justification dans une critique adressée à la noblesse, à la fois ignorante et exigeant de remplir des fonctions publiques.

Notre noblesse ne s'est jamais piquée de science. Il semble aujourd'hui qu'elle aurait honte de scavoir quelque chose. Elle veut néanmoins posséder les charges publiques à sa naissance. Elle devrait donc s'instruire du droit public et de tous ce qu'on appelle les interets des princes [...]. Depuis plusieurs siecles on a etabli des universités dans la capitale et dans les principales villes du royaume où l'on enseigne plusieurs sortes de sciences ; depuis environ un siecle on a etabli a Paris plusieurs academies comme l'Academie française, celle des inscriptions et medailles, quelques autres d'architecture, de peinture, de sculpture, de musique, et enfin celle des sciences. Mais aucune de ces academies ne regarde les affaires publiques. N'est-ce pas une chose etrange que la science de l'histoire et de la politique ayt été jusqu'a present négligée dans ce royaume et que nous n'ayions pas profité de l'exemple d'une republique voisine qui dans l'université de Leyden a des professeurs particuliers pour cette sorte d'etude.

J'avoue que quelques particuliers avaient commencé de tenir quelques assemblées pour apprendre les interets des Princes : mais outre que cette academie naissante ne paraissait pas encore entierement formée, la mort du savant homme qui en était le president, semble l'avoir fait perir des le berceau. Il serait de la gloire du roy et de l'interet de l'Etat, d'établir solidement une telle académie, de luy donner une

forme et un état fixe, en un mot de la conduire à un point de perfection qui produisit les fruits qu'on en peut espérer⁷⁸.

38 Ce mémoire est peut-être dû à Le Dran, secrétaire de Dubois et garde du dépôt des Affaires étrangères. L'auteur évoque la mort récente de Saint-Prest, dont Le Dran a pris la suite. Le titre du mémoire est remarquable : en 1722, ce n'est pas d'un « rétablissement », mais d'un « établissement » de l'académie politique qu'il s'agit, selon un terme qui efface l'institution précédente. Celle-ci n'est mentionnée que du bout des lèvres. Il s'agit d'une action de fidélité de Le Dran envers Dubois, érigé en créateur plutôt qu'en continuateur de son concurrent Torcy, qui n'est pas nommé⁷⁹. Mais cela montre qu'il était possible, c'est-à-dire crédible, en 1722, d'écrire que l'académie de Torcy n'avait pas eu beaucoup d'assise.

39 Un peu plus loin, l'auteur propose que l'académie à venir soit formée d'« un chef et protecteur qui serait Monseigneur le cardinal du Bois », d'« un president pour regler les assemblées », d'« un secretaire tenant les registres pour y transcrire le resultat des meilleurs écrits lus dans les assemblées », ce dont sont dotées les academies auxquelles il fait référence⁸⁰. Le modèle mis en avant est celui des « grandes » academies parisiennes, celle de Richelieu (l'Académie française) ou celle de Colbert (l'Académie des sciences). Reconnues par le roi, elles sont au service de la monarchie. L'académie politique relève d'une même ambition. Le voyageur Nemeitz déjà mentionné la présente d'ailleurs dans le cadre d'un chapitre qu'il consacre aux academies royales⁸¹. En cela, la comparaison que fait Le Dran avec l'université de Leyde n'est pertinente qu'en référence à l'objet enseigné dans celle-ci, le droit public – l'université de Leyde était autonome des autorités politiques⁸². Dans le mémoire intitulé *De l'utilité de l'arrangem[en]t des papiers du feu card[ina]l de Richelieu* étudié plus haut, Legrand avait manifesté la recherche d'un patronage royal en proposant de substituer l'objet de son projet d'étude à l'académie des inscriptions :

Comme il est necessaire d'avoir un fond pour ramasser ces ms [manuscrits] et y faire travailler on a pensé que l'academie des medailles et inscriptions estant aussi inutile qu'elle est, pour ne rien dire de plus fort, on pourrait la supprimer, et employer la plus grande partie de ce fond la a executer le projet qu'on propose [...]⁸³.

40 La référence à l'académie des inscriptions, non seulement patronnée par le roi mais dévolue à sa gloire, attribue au projet d'étude de Legrand des fonctions similaires, et le rapproche d'une académie – même si Legrand ne lui donne pas de nom. Chez Legrand vers 1711 comme chez Le Dran en 1722, il y a bien l'ambition d'« une opération d'appropriation par le pouvoir politique [...] du lien entre “science” (au sens de savoir garanti par un enseignement) et hiérarchie sociale »⁸⁴. Mais c'est précisément cette ambition qui semble avoir échoué dans le cas de l'académie politique. Elle n'a jamais bénéficié du patronage royal. En cela, elle différait à la fois des academies des jeunes nobles dévolues à la formation du corps et de l'esprit et des grandes academies parisiennes, celle des inscriptions par exemple.

41 Si elle n'est pas reconnue par le roi, l'académie politique se rapproche toutefois des academies parisiennes – et de leurs sœurs provinciales – en ce qu'elle constitue un espace de reconnaissance, une opportunité de carrière et d'honneur, en particulier pour les roturiers aux profils mal définis⁸⁵ ; moins pour les élèves donc que pour les faiseurs de projets, clients du ministre, hommes de lettres en quête d'un statut, qui ont fait office d'enseignants. Le 6 août 1712, Saint-Prest rend compte à Torcy de la séance

de la veille, dans une lettre qui fait figure d'hapax dans les archives de l'académie politique, pour laquelle on ne conserve aucun document de la pratique :

Nous tinsmes hier nostre conference ordinaire ou apres que Monsieur Pachau eut lu la fin de son abregé de mon histoire de la negociation de Munster pour les interets de la France je fils lire l'histoire de la negociation de Munster pour la paix entre la France et l'Espagne et encore que pour mieux entendre les différens entre ces deux courones j'y reprenne les choses dans le temps des ducs de la seconde maison de Bourgogne, et que je conduise la negociation jusqu'au commencement de l'année 1650 cette lecture a esté faite en une seance⁸⁶.

- 42 Vers 1715, il écrit dans un *Mémoire de ce qui s'est passé jusqu'à présent dans les assemblées du cabinet du Louvre* : « Dans les conférences du Directeur et des six élèves du cabinet du Louvre qui ont commencé au mois d'Avril 1712 [...] on a lu pendant la première année une histoire des négociations des traités de Westphalie que le Directeur a composée »⁸⁷. Chaque fois, Saint-Prest rend compte des séances de l'académie comme d'une assemblée qui lit et commente son propre travail d'historien. On sait très peu de choses de ce qui se passait à l'académie politique mais, autant qu'un lieu d'enseignement, elle fut un conservatoire de gens de lettres où un Legrand, un Renaudot, un Clairambault, pouvaient avoir leur place comme professeurs sous la direction de Saint-Prest. Ce groupe néanmoins, a existé avant tout sous la forme d'un désir d'y appartenir, dans les projets écrit ou archivés par les uns et les autres.

Conclusion

- 43 Un projet de formation est toujours un projet de reproduction de l'État⁸⁸ : l'écriture d'un tel projet est une tentative pour son auteur à la merci d'un grand d'acquérir un statut, ou de consolider une position dans l'État. La mise en valeur de ce mécanisme nuance l'association issue des écrits d'Hauterive entre création d'une école et professionnalisation, la construction d'un statut dans une administration passant au début du XVIII^e siècle par des actions qui relèvent de la domesticité. L'écriture de la hiérarchie bureaucratique dans les projets de formation est indissociable de la recherche, par les auteurs eux-mêmes de ces écrits, d'une position, à la croisée des statuts de secrétaire, de professeur, d'homme de lettres et d'archiviste. En écrivant des projets de formation des diplomates, ils nourrissent une relation avec le pouvoir dans le but de consolider leur position *via* la construction d'une figure d'auteur et de professeur. Ces projets révèlent donc aussi l'importance de l'enseignement dans une carrière qui fait appel à l'écriture et met en jeu une profession intellectuelle⁸⁹.
- 44 Comme l'histoire littéraire, l'histoire politique et administrative utilise des groupes dans les récits qu'elle propose. L'académie politique n'est pas un groupe identifié par l'histoire littéraire mais elle entretient un rapport avec l'écrit et avec le fait social de la littérature. Elle a ici permis de mettre en lumière le rôle de l'écriture dans la production des groupes et de penser ainsi la position sociale des spécialistes de l'écriture. Mais l'académie a aussi été littérisée : avec le *Spectator*, elle a été instituée par un usage politique et diplomatique de la littérature ; c'est ainsi qu'elle est passée dans l'historiographie, en premier lieu celle écrite par Hauterive. Cette littérisation de l'académie fut un vecteur fort de son institution. C'est tout cela que permet de voir ce retour sur l'académie de Torcy, qu'on ne voit pas quand on se contente d'interroger les raisons de son échec, de documenter la formation des diplomates français à la fin du

règne de Louis XIV ou d'y chercher l'origine du corps diplomatique : dans ces démarches, l'académie est naturalisée.

- 45 En quoi l'étude d'écritures individuelles d'un groupe, « l'académie politique », informe-t-elle notre compréhension de ce qu'est un groupe ? Premièrement, elle instaure du doute sur l'institution de l'académie politique en mettant en lumière la nature des sources qui la documentent. Elle met aussi en lumière des actions d'écriture dans des dispositifs administratifs qui sont autant d'efforts pour modifier des rapports sociaux et des positions individuelles. Elle fait encore apparaître des acteurs, les auteurs de projets de formation des diplomates, qui ont en commun la recherche d'un statut par l'écriture du groupe. Évoluant dans un même lieu ou espace social (autour de Torcy et son hôtel) où circulent leurs écrits, ils créent du collectif – du groupement d'auteurs – par l'archivage des projets dans le recueil 519 des papiers Legrand chez Clairambault. L'écriture du groupe donne néanmoins à voir la concurrence entre les acteurs, que lisse voire efface le terme « académie ». L'écriture du groupe « académie politique » fait donc surgir un autre groupe, celui des auteurs de projets, clients de Torcy, individualités concurrentes, qui créent du collectif par le réemploi et l'archivage d'écrits. Les deux groupes se recourent, les auteurs de projets tentant de se faire une place à l'académie politique.
- 46 L'écriture du groupe complexifie enfin notre appréhension de ce que l'histoire de l'État a construit comme l'évidence d'une institution⁹⁰. Penser l'académie dans son sens endogène de groupe permet de voir tout ce qui l'a construit de manière exogène comme institution naturelle. Dans ce processus, l'article du *Spectator*, en littérisant les statuts de l'académie, a joué un rôle en figeant un nom et en le publiant pour le dénoncer. Un siècle plus tard, c'est pour avoir été raillée dans ce journal que l'académie politique est encore connue au ministère. Cherchant à créer une école de diplomates, Hauterive écrit et impose une histoire de l'académie politique qui pour longtemps « détruit les possibles » en prétendant écrire la genèse d'une école de diplomates et en naturalisant l'académie de Torcy comme institution, éludant les usages sociaux de l'écriture du groupe. Ses écrits ont créé un consensus sur l'existence de cette institution en annihilant la possibilité même de l'interroger⁹¹.

NOTES

1. Pierre BOURDIEU, *Sur l'État : cours au Collège de France, 1989-1992*, Paris, Seuil, 2012, p. 509.
2. Dinah RIBARD, « Dessous et dehors de l'Académie des Sciences. Les pratiques de l'institution », in Barbara Marx et Christoph Oliver Mayer (dir.), *Akademie und/oder Autonomie. Akademische Diskurse vom 16. bis 18. Jahrhundert*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 2009, p. 261-279.
3. Christian JOUHAUD, *Les Pouvoirs de la littérature : histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000.

4. PELLISSON et D'OLIVET, *Histoire de l'Académie française*, avec une introduction, des éclaircissements et des notes par Ch. Livet, Paris, 1858, 2 vol., reprint Slatkine, 1989 ; Bernard Bouvier de Fontenelle, *Œuvres complètes*, Paris, A. Niderst, 1996.
5. J'ai travaillé, après Guy Thuillier, sur les projets de formation des diplomates du tournant du XVIII^e siècle dans ma thèse. Guy THUILLIER, *La Première école d'administration : l'Académie politique de Louis XIV*, Genève, Librairie Droz, 1996 ; Juliette DELOYE, *(Ré)écritures d'un ministère. Les Affaires étrangères de la monarchie d'Ancien Régime à la Restauration*, thèse de doctorat, Université de Strasbourg, 2020.
6. Sur le néologisme « diplomatie » à la fin du XVIII^e siècle et la naissance de la carrière sous la première République : Virginie MARTIN, *La Diplomatie en Révolution : structures, agents, pratiques et renseignements diplomatiques : l'exemple des agents français en Italie (1789-1796)*, thèse de doctorat, Université Paris 1, 2011.
7. Jean BAILLOU, *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, Paris, Éditions du CNRS, 1984 ; Lucien BÉLY (éd.), *Dictionnaire de l'Ancien régime : royaume de France, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, « Académie politique (1712-1719) ».
8. On en trouve quelques lignes ou quelques pages dans : Lucien BÉLY, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990 ; Yves BRULEY, « Le personnel diplomatique napoléonien », in Thierry Lentz (dir.), *Napoléon et l'Europe*, Paris, Fayard, 2005, p. 154-168 ; Marion BRÉTÉCHÉ, *Les Compagnons de Mercure : journalisme et politique dans l'Europe de Louis XIV*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015 ; John C. RULE et Ben S. TROTTER, *A World of Paper: Louis XIV, Colbert de Torcy, and the Rise of the Information State*, McGill-Queen's University Press, 2014 ; Jacob SOLL, *The Information Master : Jean-Baptiste Colbert's Secret State Intelligence System*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2009 ; Yves BRULEY, *Le Quai d'Orsay impérial : Histoire du Ministère des Affaires étrangères sous Napoléon III*, Paris, A. Pedone, 2012. L'académie politique a suscité des travaux en propres : Joseph KLAITS, « Men of Letters and Political Reform in France at the End of the Reign of Louis XIV: The Founding of the Academie Politique », *The Journal of Modern History*, 43-4, 1971, p. 577-597 ; Guy THUILLIER, *L'ENA avant l'ENA*, Paris, Presses universitaires de France, 1983 ; *Id.*, *La Première école d'administration*, *op. cit.* ; Aurélien COLSON, « De l'Académie de Torcy à l'Institut diplomatique : pourquoi et comment enseigner la négociation aux diplomates ? », *Les Cahiers Irice*, 3, 2009, p. 63-79.
9. Paul FOULD, *Un Diplomate au dix-huitième siècle : Louis-Augustin Blondel*, Paris, Plon, 1914 ; G. THUILLIER, *La Première école d'administration*, *op. cit.*, p. 93 ; Archives des Affaires étrangères (désormais AAE), Mémoires et documents (désormais MD), France, 1221, f. 72 ; AAE, MD, France, 251, f. 91.
10. Pierre BOURDIEU, *Sur l'État*, *op. cit.*, Paris, Seuil, 2012, p. 183-187.
11. J'utilise le mot « institution » dans son double sens de processus et de forme finale fixe, plutôt que le redondant « institutionnalisation ». Alain GUÉRY, « Institution. Histoire d'une notion et de ses utilisations dans l'histoire avant les institutionnalismes », *Cahiers d'économie politique*, 44, 2003, p. 7-18.
12. Luc BOLTANSKI, *Les Cadres : la formation d'un groupe social*, Paris, Éditions de Minuit, 1982, p. 51.
13. Christian JOUHAUD, *Les Pouvoirs de la littérature*, *op. cit.*, p. 13.
14. G. THUILLIER, *La Première école d'administration*, *op. cit.*
15. G. THUILLIER, *L'ENA avant l'ENA*, Paris, PUF, 1983.
16. Alain MEININGER, « D'Hauterive et la formation des diplomates. L'école des archives 1800-1830 », *Revue d'histoire diplomatique*, 1975, p. 25-69 ; Raphaël CAHEN, « Hauterive et l'école des diplomates (1800-1830) », *Clio@Themis* [En ligne], 18 | 2020, mis en ligne le 23

février 2021, consulté le 07 juin 2021. URL : <https://publications-prairial.fr/cliothemis/index.php?id=335>.

17. J'ai étudié le travail d'Hauterive dans : J. DELOYE, *(Ré)écritures d'un ministère*, thèse cit. ; sur l'écriture de projets comme écriture de l'histoire : Dinah RIBARD, « Le réel du projet. Savoirs, écriture et travail des projets de mont-de-piété en France XVII^e-XVIII^e siècles », in Franck Salaün et Jean-Pierre Schandeler (dir.), *Entre belles-lettres et disciplines. Les savoirs au XVIII^e siècle*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 2011.

18. BnF, Mss, Clairambault, 519. Ce fonds provient de la collection du généalogiste du roi Pierre Clairambault (1651-1740) vendue à la Bibliothèque Royale en 1755. Philippe LAUER, *Notes sur Clairambault et ses collections. Communication de M. Philippe Lauer*, Paris, Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques, 1929.

19. Pierre BOURDIEU, *La Noblesse d'État : grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Éditions de Minuit, 1989.

20. GRIHL, *Écriture et action. XVII^e-XIX^e siècle, une enquête collective*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016.

21. G. Thuillier a identifié plusieurs projets dans les années 1690, qui sont autant des projets de formations que de création d'un statut pour les secrétaires : les *Instructions sur les négociations étrangères et domestiques* en appendice au testament du duc de Lorraine en 1696, l'*Idée du parfait ambassadeur* de Rousseau de Chamoy en 1697, le *Projet de chambre diplomatique* de Pierre Arnoul vers 1695-1700. Dans son journal en 1711, Torcy relate une séance du Conseil du roi où il fait part de son projet de concilier rémunération des secrétaires et établissement de formation des apprentis diplomates. G. THUILLIER, *La première école d'administration*, op. cit. J'ai également étudié ces projets dans ma thèse : J. DELOYE, *(Ré)écritures d'un ministère*, thèse cit.

22. Henri DURANTON, « Duclos, historien de Louis XI », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 83-4, 1976, p. 621-630.

23. G. THUILLIER, *La première école d'administration*, op. cit., p. 38.

24. BnF Mss. Clairambault 1024, f. 158 sq.

25. BnF Mss. Clairambault 515, f. 257 sq ; G. THUILLIER, *La première école d'administration*, op. cit., p. 40.

26. M. MARTIGNON, *Publier le lointain à l'époque de Louis XIV : réseaux savants, activité politique et pratiques d'écriture (France 1670-1720)*, thèse sous la direction de Nicolas Schapira et de Corine Maitte soutenue le 20 novembre 2020, Université Paris Gustave Eiffel.

27. BnF Mss. Clairambault 1023 et 1024.

28. M. MARTIGNON, *Publier le lointain*, thèse cit.

29. BnF Mss. Clairambault 519. Autrefois vol. 668 du fonds Clairambault.

30. Je remercie M. Martignon de l'avoir identifiée.

31. *Journal inédit de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy pendant les années 1709, 1710 et 1711*, Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1884.

32. J. DELOYE, *(Ré)écritures d'un ministère*, thèse cit., chapitre 5.

33. À partir de son établissement en 1710, le dépôt des Affaires étrangères s'est constitué en lieu d'écriture de l'histoire et de sa propre histoire. Juliette DELOYE et Nicolas SCHAPIRA, « L'histoire au dépôt. Archivage et histoire au sein du ministère des Affaires étrangères (1720-1804) », dans Maria Pia Donato et Anne Saada (dir.), *Pratiques d'archives à l'époque moderne. Europe, mondes coloniaux*, Paris, Classiques Garnier, 2019.

34. Sven EXTERNBRINK, « Abraham de Wicquefort et ses traités sur l'ambassadeur (1676-1682). Bilan et perspectives de recherche », in S. Andretta, S. Péquignot et J-C. Waquet (dir.), *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2015.

35. *Ibid.*
36. Isabelle DASQUE, « Écriture et usages de l'Histoire chez les diplomates de la Troisième République », in Laurence Badel, Gilles Ferragu, Stanislas Jeannesson et Renaud Meltz (dir.), *Écrivains et diplomates : l'invention d'une tradition, XIX^e-XXI^e siècles : colloque historique international des 12, 13 et 14 mai 2011*, Paris, Colin, 2012, p. 160-180.
37. Pierre GRILLON, « Introduction », in *Les Papiers de Richelieu*, Paris, A. Pedone, 1975, p. 17-60.
38. BnF Mss. Clairambault 519, f. 385 sq.
39. *Testament politique de Charles duc de Lorraine et de Bar*, Cologne, Pierre Marteau, 1696, p. 108-133 pour les Instructions ; G. THUILLIER, *La première école d'administration*, op. cit.
40. *Ibid.*, p. 133.
41. *Ibid.*, p. 14. BnF, fr. 24772, f. 22.
42. G. THUILLIER, *La première école d'administration*, op. cit., p. 14. BnF, fr. 22581, folio 59 pour la lettre du Père Léonard. Sur Janisson, M. MARTIGNON, *Publier le lointain*, thèse cit.
43. AAE, MD, Lorraine, 45, f. 213-216 ; BnF, Ms 8683, « Avertissement ».
44. BnF, Clairambault 1023, f. 167, cité par G. THUILLIER, *La première école d'administration*, op. cit., p. 15.
45. Bibliothèque de l'Arsenal, 5482, f. 27, cité par *Ibid.*
46. *Ibid.*, p. 15 et 20. Le ministère conserve une copie des instructions : AAE, *Correspondance politique* (désormais CP), Lorraine, 45, f. 200-212.
47. BnF Mss. Clairambault 519, f. 285 et suivants.
48. Carlo GINZBURG, *Mythes, emblèmes, traces : morphologie et histoire*, Lagrasse, Verdier, 2010, p. 242.
49. Nicolas SCHAPIRA, « Nom propre, nom d'auteur et identité sociale. Mises en scène de l'apparition du nom dans les livres du XVII^e siècle », *Littératures classiques*, 80, 2013, p. 69-86.
50. Armand BASCHET, *Histoire du dépôt des archives des affaires étrangères : à Paris au Louvre en 1710, à Versailles en 1763 et de nouveau à Paris en divers endroits depuis 1796*, Paris, Plon, 1875, p. 105.
51. G. THUILLIER, *La première école d'administration*, op. cit., p. 59 sq.
52. *Ibid.*, p. 58.
53. BnF Mss. Clairambault 519, f. 419.
54. BnF Mss. Clairambault 519.
55. La réduction de Machiavel en « maximes », dans *L'Anti-Machiavel* de Gentillet notamment, a alimenté sa lecture subversive au XVII^e siècle. *Les Politiques* de Lipse ont nourri de fortes réflexions politiques, dont *Les Considérations politiques sur les coups d'État* de Naudé. Voir Jean-Pierre CAVAILLÉ, « Naudé, la prudence extraordinaire du coup d'État » [2006], *Les Dossiers du Grihl* [En ligne], Les dossiers de Jean-Pierre Cavillé, Secret et mensonge. Essais et comptes rendus, mis en ligne le 06 novembre 2011, consulté le 14 septembre 2021, <https://journals.openedition.org/dossiersgrihl/4807>
56. BnF Mss. Clairambault 519, f. 439.
57. « On dit que Malherbe consultait sur ses vers jusqu'à l'oreille de sa servante ; et je me souviens que Molière m'a montré aussi plusieurs fois une vieille servante qu'il avait chez lui, à qui il lisait, disait-il, quelquefois ses comédies, et il m'assurait que, lorsque des endroits de plaisanterie ne l'avaient point frappée, il les corrigeait, parce qu'il avait plusieurs fois éprouvé sur son théâtre que ces endroits n'y réussissaient pas », Nicolas BOILEAU-DESPRÉAUX, *Réflexions critiques sur Longin*, 1694-1710, Réflexion I. On ne trouve mention de la servante de Malherbe ni chez Racan ni chez Tallemant.
58. P. BOURDIEU, *Sur l'État*, op. cit., cours du 5 décembre 1991.
59. BnF Mss. Clairambault 519, f. 448-449. Je souligne.
60. M. MARTIGNON, *Publier le lointain*, thèse cit.
61. Par exemple J. KLAITS, « Men of Letters and Political Reform », art. cit.

62. BnF N.a.f. 7487, f. 392-398.
63. L'académie royale de Richelieu instaurée à destination de l'éducation des jeunes nobles en 1640, en dépit de son existence éphémère (deux ans), a vu s'imprimer plusieurs versions de ses statuts et de ses privilèges royaux. Bernard GABORIT, « L'Académie royale de Richelieu, entre collège, académie(s) et université ? », in Déborah Blocker (dir.), *Académies et universités en France et en Italie (1500-1800), Les Dossiers du Grihl* [En ligne], 02 | 2021, mis en ligne le 12 avril 2021, URL : <https://journals.openedition.org/dossiersgrihl/8717>
64. AAE, *Direction des archives*, vol. 1, folios 103 sq ; *Ibid*, MD, France, 2186, f. 305 sq.
65. Gilles FEYEL, *L'Annonce et la nouvelle : la presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Voltaire Foundation, Oxford, 2000.
66. Même si, comme l'écrit Daniel Roche, choisir la date de l'obtention des lettres patentes comme acte de fondation d'une académie, « c'est se condamner à classer les créations académiques uniquement en fonction de la reconnaissance officielle du pouvoir royal », la « conquête [...] des lettres patentes » représente un « saut qualitatif ». Daniel ROCHE, *Le Siècle des Lumières en province : académies et académiciens provinciaux (1680-1789)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1978, p. 17. L'Académie des sciences a fonctionné longtemps sans statuts. Elle tient sa première assemblée en 1666, n'eut ses premiers règlements qu'en 1699 et le roi ne publia des lettres patentes qu'en 1713. Roger HAHN, *L'Anatomie d'une institution scientifique : l'Académie des sciences de Paris, 1666-1803*, Bruxelles Paris Yverdon Amsterdam, Éditions des archives contemporaines ; Gordon and Breach Science Publ. OPA, 1993, p. 5-6.
67. *Le Gazetier universel*, en ligne : <https://gazetier-universel.gazettes18e.fr/periodique/spectateur-ou-le-socrate-moderne-1711-1712>.
68. Selon une version traduite sur un manuscrit des Affaires étrangères d'après la copie d'une édition de 1744. AAE, MD, France, 2186, f. 22-27.
69. *Gazette d'Amsterdam* du vendredi 19 février 1712, 1712, XV.
70. *Le Spectateur, ou le Socrate moderne, où l'on voit un portrait naïf des mœurs de ce siècle*, Traduit de l'anglois. Tome troisième, Paris, Veuve d'Etienne Papillon, 1718.
71. *Séjour de Paris, c'est-à-dire, Instructions fidèles, pour les voyageurs de condition durant leur séjour à Paris ; comme aussi une description de la Cour de France, du Parlement, Par le Sr J. C. Nemeitz*, Leide, J. Van Abcoude, 1727 [1717], p. 341.
72. BnF N.a.f. 349, p. 7-15, cité par G. Thuillier, *La première école d'administration, op. cit.*, p. 119.
73. AAE, MD, France, 2186, f. 233-237.
74. Daniel ROCHE, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, p. 251 ; Maria Pia DONATO, « "Faire corps" : les académies dans l'ancien régime des sciences (XVII^e-XVIII^e siècle) », in Stéphane VAN DAMME (dir.), *Histoire des sciences et des savoirs, 1 : De la Renaissance aux lumières*, Paris, Éditions du Seuil, 2015, p. 95.
75. Alain VIALA, *Naissance de l'écrivain : sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Éditions de Minuit, 1985 ; Ch. JOUHAUD, *Les Pouvoirs de la littérature, op. cit.* ; Maria Pia DONATO, « "Faire corps" : les académies », art. cit. ; D. JULIA, « Une réforme impossible. Le changement de cursus dans la France du 18^{ème} siècle », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 47-48, 1983, p. 53-76.
76. « Académie », *Dictionnaire de l'Académie française*, 1^{ère} édition, 1694.
77. J. Klaitis, en dépit du titre de son article qui tendait à rapprocher l'académie d'une assemblée d'hommes de lettres, a plutôt rapproché l'académie de Torcy des académies de provinces où l'on apprenait les exercices du corps. J. KLAITS, « Men of Letters », art. cit.
78. AAE, MD 2186, f. 14.
79. Diego VENTURINO, « Le troisième homme. Dubois et l'éducation politique de Louis XV (août 1722 - août 1723) », *Histoire de l'éducation*, 132, 2011, p. 91-121.
80. AAE, MD 2186, f. 14.
81. *Séjour de Paris, op. cit.*, p. 335.

82. M. BRÉTÉCHÉ, *Les Compagnons de Mercure*, op. cit., p. 315.
83. BnF Mss. Clairambault 519, f. 385 sq.
84. Dinah RIBARD, « Professeurs, maîtres et enseignants à l'époque moderne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 184, 2010, p. 95.
85. Maria Pia DONATO, « "Faire corps" : les académies », art. cit., p. 97 ; A. VIALA, *Naissance de l'écrivain*, op. cit., chapitre 1 « L'essor des académies ».
86. AAE, MD, France, 251, f. 91.
87. AAE, MD, France, 2186, f. 40.
88. P. BOURDIEU, *Sur l'État*, op. cit., p. 546 ; ID., *La Noblesse d'État*, op. cit.
89. D. RIBARD, « Professeurs, maîtres et enseignants », art. cité.
90. P. BOURDIEU, *Sur l'État*, op. cit., p. 183-187.
91. *Ibid.* ; AAE, MD, France, 2186.
-

RÉSUMÉS

Comme l'histoire littéraire, l'histoire politique et administrative utilise des groupes dans les récits qu'elle propose. L'académie politique (1712-1719), établissement de formation des diplomates fondé sous la direction du secrétaire d'État aux Affaires étrangères Torcy à la fin du règne de Louis XIV, est ainsi considérée, depuis les travaux de Guy Thuillier en particulier, comme « la première école d'administration ». Malgré l'échec de cette académie, elle constitue une étape obligée des ouvrages d'histoire de la diplomatie comme de l'histoire de l'administration louis-quatorzienne. Cette prégnance historiographique contraste avec les sources qui permettent de documenter l'académie, constituées presque exclusivement de projets. Ils sont étudiés ici dans leur contexte précis de production et de circulation, en particulier dans les relations sociales au sein desquelles ils sont pris. Ces opérations de contextualisation déplacent le regard du groupe institué vers l'écriture du groupe, afin d'en révéler les usages par les acteurs et d'élaborer une réflexion sur la manière dont l'académie a été, depuis le XVIII^e siècle, naturalisée. Cet article montre que la littérisation de l'académie a joué un rôle important dans son institution, à la fois parce que l'écriture du groupe relevait de la construction d'une position pour les hommes de lettres qui ont écrit les projets, et parce qu'un périodique anglais, le *Spectator*, a figé et publié son nom pour dénoncer l'entreprise dans un article parodique dès 1712. L'académie politique, qui n'est pas un groupe identifié par l'histoire littéraire, entretient donc néanmoins un rapport avec l'écrit et avec le fait social de la littérature.

Just as literary history, political and administrative history uses groups in its narratives. The Académie politique (1712-1719), an institution for the training of diplomats founded under the direction of Secretary of State for Foreign Affairs Torcy at the end of the reign of Louis XIV, is thus considered, since the work of Guy Thuillier in particular, as "the first school of administration". Despite the failure of this academy, it is a necessary step in the history of diplomacy and the history of Louis XIV's administration. This historiographic prominence contrasts with the sources that make it possible to document the academy, which consist almost entirely of projects. They are here studied in their precise context of production and circulation, especially in the social relations within which they are taken. These contextualization operations shift the gaze of the established group towards the writing of the group, to reveal its uses by the actors and to elaborate a reflection on the way in which the academy has been naturalized since

the 18th century. This article shows that the literalization of the academy played an important role in its institution, both because the writing of the group fell within the construction of a position for the men of letters who wrote the projects, and because an English periodical, the *Spectator*, froze and published its name to denounce the enterprise in a parody article as early as 1712. The Académie politique, which is not a group identified by literary history, nevertheless maintains a relationship with the written word and with the social fact of literature

INDEX

Keywords : académie politique, group, institution, ministry of Foreign Affairs, Legrand (Joachim, abbé), Torcy (Jean-Baptiste Colbert de), men of letters

Mots-clés : académie politique, groupe, institution, ministère des Affaires étrangères, Clairambault (Pierre), abbé, Torcy (Jean-Baptiste Colbert de), hommes de lettres

AUTEUR

JULIETTE DELOYE

Juliette Deloye est docteure en histoire moderne (Université de Strasbourg, UR 3400 ARCHE / GRIHL). Depuis le 1^{er} octobre 2021, elle est enseignante-chercheuse à l'Université de Haute-Alsace et au sein de l'UR3436 CRESAT. Sa thèse intitulée (Ré)écritures d'un ministère. Les Affaires étrangères de la monarchie d'Ancien Régime à la Restauration, préparée sous la direction d'Isabelle Laboulais (université de Strasbourg) et Nicolas Schapira (université Paris-Nanterre), a été soutenue le 4 décembre 2020.